

Le Monde des Parlements

Revue trimestrielle de l'Union interparlementaire

Décembre 2006 • N° 24

DANS CE NUMÉRO

• Page 9

OMC : Appel aux responsables politiques

Plus de 200 parlementaires venus de plus de 70 pays, réunis à Genève à l'initiative de l'UIP et du Parlement européen, ont exprimé leur vive préoccupation à la perspective d'un échec total des négociations commerciales du Cycle de Doha.

• Page 10

Trente ans au service de la liberté d'expression

Les parlementaires qui s'opposent aux violations des libertés et qui militent en faveur des droits de l'homme dans leur pays s'exposent parfois à des risques considérables. Depuis 30 ans, le Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP défend les droits de l'homme des législateurs partout dans le monde.

• Pages 12-13

Les défis de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies

La Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR) a tenu sa sixième session au Qatar. Elle est confrontée aujourd'hui à deux grandes questions : quelle place donner aux parlements et à la société civile dans un mouvement purement gouvernemental lors de sa création ? Quels sont les moyens dont a besoin la CIDNR pour donner suite aux plans d'action adoptés à intervalles réguliers lors des conférences du mouvement ?

Mme Anne-Marie Lizin, Présidente du Sénat belge :

"La parité doit être notre but à tous"

Mme Anne-Marie Lizin est la première femme à présider le Sénat belge. Elle fut auparavant parlementaire européenne et membre de la chambre basse belge. Prenant la parole à l'ouverture du séminaire consacré aux commissions parlementaires sur l'égalité des sexes, qui s'est tenu à *La Maison des Parlements*, elle a expliqué l'importance des commissions parlementaires sur les questions de genre et la lutte des femmes pour parvenir à la parité. Entretien en page 2.



Photo UIP/It. Sigardo

LE SUCCÈS DES CHÂÎNES PARLEMENTAIRES ATTESTE L'INTÉRÊT POUR LES TRAVAUX PARLEMENTAIRES

L'intérêt du public et la couverture médiatique considérable des débats entre les trois aspirants à la désignation du candidat socialiste à la prochaine élection française, diffusés par les chaînes parlementaires françaises *Public Sénat* et *La Chaîne Parlementaire*, montrent que les dirigeants d'un pays doivent être plus proches du peuple. Il faut combler le fossé entre les citoyens et leurs représentants, à tous les niveaux politiques. Les participants à la conférence de Genève ont souligné l'importance de donner davantage d'information et de couverture médiatique aux activités du Parlement. Suite en pages 3-4-5



Photo Chambre des Députés italienne

Le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements a été inauguré à Rome par le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, le Président de l'Assemblée du Peuple de l'Égypte, M. Ahmed Fathy Sorour, et la Vice-Ministre des Affaires étrangères de l'Italie, Mme Patrizia Sentinelli. Voir page 6.

ENTRETIEN AVEC MME ANNE-MARIE LIZIN, PRÉSIDENTE DU SÉNAT BELGE

Q: Malgré un emploi du temps chargé, vous avez fait escale à Genève...

Anne-Marie Lizin: J'étais particulièrement intéressée par ce séminaire. Tout d'abord, je tiens à féliciter l'UIP pour ses statistiques. Pour la première fois, nous avons des tableaux très utiles avec des chiffres sur les femmes au Parlement et je suggère à toutes les femmes de les utiliser dans leurs pays. Aujourd'hui, nous avons 60 parlements qui ont une commission sur les questions de genre. Cela veut dire que les femmes tentent de travailler ensemble au Parlement et de surmonter les clivages entre les partis politiques. Nous savons tous ce que faire de la politique au niveau local veut dire et il n'est pas facile de surmonter les différences, pourtant il est très important de le faire. Nous constatons une tendance positive en faveur de la création d'un instrument spécial pour l'égalité entre hommes et femmes ou pour améliorer la situation des femmes.

Q: Les partis politiques doivent-ils s'engager davantage dans ce sens?

A.-M. L.: Les partis politiques sont très importants pour la création de ce type de commission. Nous devons insister à tous les niveaux, local et parlementaire, pour que ce travail soit fait et afin que nous puissions aussi montrer que les femmes politiques font quelque chose de différent. Nous pouvons au moins partager un point de vue qui est de dire que l'homme et la femme sont égaux. Au sein de ces commissions parlementaires, les femmes, mais aussi les hommes, peuvent proposer d'aborder des sujets tels que les quotas ou la parité. En Belgique et en France, nous parlons désormais de parité. Elle concernait tout d'abord la participation de candidates femmes sur les listes électorales à tous les niveaux. Et cela n'a pas été facile parce que la parité est un thème sensible dans tous les parlements, mais elle doit être l'objectif à atteindre pour nous tous. Le pouvoir est la question qui est au cœur du Parlement. Les parlements qui le veulent peuvent avoir du pouvoir, tout au moins juste après une élection, au moment où il faut une majorité pour mettre en place un gouvernement. Et les femmes parlementaires qui le veulent peuvent jouer un rôle important. C'est la façon de changer les mentalités d'un pays pour l'avenir.

Q: Pourquoi est-il important d'avoir plus de femmes au Parlement?

A.M.L.: Parce qu'elles vont réfléchir et proposer des lois qui iront dans le sens de l'égalité, qui est une façon très importante de faire progresser la société. Prenons les lois contre la violence à l'égard des femmes, mesure novatrice dans les parlements, puisqu'il s'agit de pénaliser la violence à l'égard des femmes et de faire en sorte de sensibiliser, au sein de la police et du ministère de la Justice, sur le fait que l'on ne peut plus laisser la violence conjugale sans

suite pénale. C'est une nouveauté en Europe et a fortiori dans les autres Etats. Autres exemples : la lutte contre l'excision et le droit des femmes migrantes dans les pays riches.

Q: Les traditions peuvent-elles être un frein à l'émancipation des femmes?

A.M.L.: Dans certains cas elles sont à la base des difficultés et de la justification des différences entre hommes et femmes. Elles sont souvent un instrument de pouvoir pour justifier le fait d'affaiblir les femmes. Les différences culturelles doivent être regardées par les femmes de manière froide. Il faut qu'elles se disent qu'il n'y a plus aujourd'hui, au XXIème siècle, aucun homme qui ne sache pas que sa femme est son égale. Mais certains hommes font semblant de ne pas le savoir, évoquant le fait que Dieu a dit ceci ou cela ou que tel livre a affirmé ceci ou cela ou encore l'usage de telle pratique. Mais ils savent que nous sommes partout leurs égales. Tout cela n'est qu'une façon de retarder le moment où ils devront perdre un peu de leur pouvoir.

Q: Faut-il travailler plus étroitement avec les chefs coutumiers et religieux?

A.M.L.: Oui, il faut convaincre tout le monde, y compris les structures traditionnelles, les chefs religieux, les rois et les chefs coutumiers. Il faut les convaincre qu'il est important que les filles sortent de l'analphabétisme. Le rôle des structures religieuses est important car, en Europe il y a quatre siècles et dans une partie du monde aujourd'hui, les structures religieuses ont eu peur de perdre leur mainmise et leur capacité de donner des orientations, qui sont des éléments de foi révélée, donc incontestable à première vue. Il faut pouvoir les contester tout en respectant le choix de chacun. La religion est un choix personnel et ne doit pas être imposée.

Q: L'Occident a été à la traîne concernant l'ascension des femmes vers le pouvoir. Cela semble changer aujourd'hui avec l'arrivée de Mmes Ségolène Royal, Nancy Pelosi, Hilary Clinton, Angela Merkel et vous-même. Comment l'expliquez-vous?

A.M.L.: Je ne peux faire qu'une analyse personnelle, mais je crois qu'une société où la majorité des citoyens est plus âgée permet aux femmes qui ont de l'expérience d'exercer le pouvoir. Ce ne sont pas des jeunes femmes de 25 ans qui arrivent au pouvoir, mais des femmes qui ont un parcours, et Mme Pelosi en est un bel exemple. Ce sont des femmes qui savent prendre des décisions dans des situations délicates. Nous avons aujourd'hui des sociétés qui sont mûres pour que les femmes puissent jouer le premier rôle au niveau politique. voir aussi en page 8.

PARLEMENTS ET DIFFUSEURS

Le rôle des diffuseurs publics



A droite, M. Boris Bergant (UER).

M. Fritz Pleitgen, Président de l'UER, Directeur général de WRD et fondateur de Phoenix, a estimé que "l'omniprésence des médias et leur soif d'information instantanée et de courte durée, ainsi que chaque pensée, idée ou discours émanant du Parlement ou de tout autre milieu politique, sont publiés immédiatement. En fait, il est devenu pratiquement impossible pour les parlementaires de se libérer de cette 'loi de la nature', en admettant d'ailleurs qu'ils le souhaitent".

M. Boris Bergant, Vice-Président de l'UER, a résumé les quatre conditions d'un véritable service public audiovisuel. "La première condition est qu'il doit être indépendant par rapport aux intérêts politiques et économiques et à toutes sortes de groupes de pression, mais en même temps être ouvert à tous. La deuxième condition est le pluralisme. Nous devons avoir une approche pluraliste en présentant nos différents types de culture, qu'il s'agisse de la culture moderne, classique, de la culture de masse ou d'élite. Nous devons être ouverts à toutes les minorités, car c'est une des tâches principales du service public". La troisième condition est la crédibilité. "Mais vous ne pouvez être crédibles que si vous présentez des programmes de qualité. La quatrième condition d'un service public de l'audiovisuel est la responsabilité de rendre des comptes. Cela veut aussi dire la transparence, dans le sens économique aussi. Parce que nous sommes financés par le public, nous devons rendre des comptes à ce public", a-t-il ajouté. Suite en pages 4 et 5.

Editorial

La nécessité de combler le fossé entre les citoyens et le Parlement

Quelque 180 spécialistes représentant des parlements, des chaînes parlementaires et des diffuseurs publics, venus de 80 pays, ont souligné à Genève la nécessité de créer un lien direct entre les citoyens et les médias, et pour ce faire, de combler le fossé entre les citoyens et le Parlement, l'instance qui les représente dans leur ensemble. Défi intéressant à relever, à n'en pas douter.

Il est un fait que les citoyens doivent être informés et que les parlements doivent aller au devant de la population et mieux communiquer avec elle, mais les parlements sont-ils prêts à le faire sans aucune interférence ?

Dans toute démocratie, les institutions publiques doivent être transparentes et rendre des comptes aux citoyens. La diffusion publique des travaux parlementaires encourage ainsi la transparence et la responsabilité envers les citoyens. La première conférence sur la diffusion des travaux parlementaires organisée, en octobre dernier, par l'UIP, l'Union européenne de radio-télévision (UER) et l'Association des Secrétaires généraux des Parlements (ASGP), a fourni quelques éléments de réponses intéressants à ce sujet.

Les débats, conduits par M. Luis Rivas, directeur de la Rédaction et des programmes d'Euronews, et Mme Esther Mamarbachi, présentatrice à la Télévision suisse romande (TSR), ont mis l'accent sur la nécessité de poursuivre ce processus qui pourrait donner une plus grande visibilité aux parlements et à leur organisation mondiale, l'UIP.

M. Peter Vickers, responsable du marketing et commerce à l'Eurovision-UER, a suggéré la création d'un forum qui permettrait aux chaînes parlementaires d'échanger gratuitement le contenu de leurs programmes. Cet échange pourrait se faire sur une base réciproque, sans droits d'auteur. L'Eurovision serait la plate-forme qui diffuserait le contenu de ces programmes, en direct, ou avec un montage des images, afin de permettre aux citoyens, sous toutes les latitudes, de suivre les décisions importantes prises par les différents parlements du monde.

Le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, son homologue à l'UER, M. Jean Réveillon, et le Président de l'ASGP, M. Anders Forsberg, se sont réunis dernièrement pour débattre du suivi de la Conférence de Genève. Dès qu'ils auront reçu les réponses aux questionnaires envoyés par les trois institutions à leurs Membres respectifs, des propositions concrètes seront faites pour continuer cette initiative unique, qui ouvrira une nouvelle ère tant pour les parlements que pour les chaînes parlementaires et les diffuseurs.

L.B.



De gauche à droite: MM. Fritz Pleitgen (UER), Giacomo Mazzone (UER), Anders B. Johnsson (UIP) et Anders Forsberg (ASGP).

PARLEMENTS ET DIFFUSEURS

Le défi que constitue la diffusion des travaux parlementaires

Pour M. Dan Landau, ancien Directeur de la chaîne parlementaire de la Knesset, "le fait est que les parlements ont du mal à faire passer leurs messages, qui, sont considérés comme plutôt ennuyeux par les médias, et en particulier par les chaînes commerciales. Cela ne fait tout simplement pas vendre. Les parlements souffrent de l'image peu glorieuse de leurs membres. Mais soyez certains que les politiciens ne perdront jamais une occasion d'être à la télévision. Donc, pour commencer, tenez-en compte. Mais soyez attentifs à limiter leur contrôle en ce qui concerne le contenu". Il a ajouté que les hommes politiques ont tendance à voir les choses sous un angle politique: gauche contre droite, minorité contre majorité, coalition contre opposition, ce qui caractérise un parlement en somme. Et d'avertir : "vous constaterez bien vite que votre nouvelle petite chaîne de télévision est devenue un pion dans le jeu politique".



M. Dan Landau et M. Luis Rivas (Euronews).

Photo UJF/G. Cabrera

Contexte délicat



M. Joe Phaweni et M. Carlos Hoffmann.

M. Carlos Hoffmann, Secrétaire général du Sénat chilien, a expliqué que "la question de fond était de savoir comment garantir de façon efficace le droit et l'aspiration des citoyens à être en contact, de manière interactive, avec les autorités et leurs représentants au Parlement. Le contexte historique et social de ce débat est délicat. Il se caractérise par une crise de légitimité évidente au niveau mondial. L'attitude des citoyens face à la politique démontre - à plus ou moins grande échelle - un désintérêt, un désenchantement et une apathie évidente, selon les nombreuses enquêtes qui ont été faites dans le monde entier".

M. Joe Phaweni, chef de l'Unité de l'élaboration des politiques au Parlement sudafricain, a rappelé que la majorité des Sud-Africains vivent dans les régions rurales. "Ils sont pauvres et sans emploi.

L'électricité et ses bienfaits sont un signe de développement pour nombre

de ceux qui vivent dans les zones rurales. Posséder un poste de télévision est un luxe que de nombreuses personnes vivant dans ces régions n'ont pas les moyens de s'offrir. Donc, à ce stade de notre développement et en tant que nouvelle démocratie, nous ne pouvons pas parler de chaîne parlementaire, si notre intention est de pouvoir atteindre aussi les personnes qui vivent dans ces régions reculées. Les activités parlementaires ont un impact sur la vie des citoyens, le public doit donc s'engager et participer activement au processus parlementaire".

Coopération avec les diffuseurs

Selon M. Peter Knowles, Directeur de la chaîne BBC Parliament, "offrir des débats parlementaires et un journalisme qui y est étroitement lié et de façon constante est quelque chose de très important. Je fais en sorte que nous puissions diffuser des programmes dans des tranches d'horaires spécifiques, quatre, cinq ou sept jours par semaine, dans la même case horaire et à la même heure. C'est très important d'aider les téléspectateurs qui ont accès à une centaine de chaînes différentes, à trouver ce qu'ils cherchent. Je voudrais insister auprès des personnes concernées ou qui dirigent des chaînes parlementaires, pour qu'elles étudient le meilleur moyen d'obtenir un accord de coopération avec les réseaux de radio et télé-diffusion dans leurs pays, pour pouvoir bénéficier de ces cases horaires régulières".



M. Terry Murphy (C-SPAN) et M. Peter Knowles (BBC-Parliament).

(Suite en page 5)

Photo UJF/G. Cabrera

C-SPAN: LE PIONNIER

M. Terry Murphy, Vice-Président et Producteur exécutif des Programmes de C-SPAN (Etats-Unis), a expliqué que C-SPAN était unique dans le monde des chaînes parlementaires. "Nous sommes une entreprise privée, à but non lucratif, un réseau non commercial et non gouvernemental. Tous nos fonds proviennent des compagnies de communication qui nous soutiennent. Elles nous versent environ 4,5 cents par abonné. Notre budget est de 35 à 40 millions de dollars par année et nous avons quelque 260 employés. Nous avons mis

du temps pour y arriver. Tous nos employés sont basés à Washington et nous disposons aujourd'hui de trois chaînes de télévision, d'une station de radio, qui nous permet d'être écoutés dans tout le pays, et nous pouvons disposer, quotidiennement, d'une douzaine de sites internet. Notre couverture des activités du Congrès [des Etats-Unis] ne représente que 20% de nos programmes. Le reste concerne la couverture des activités d'autres groupes. Certains jours, il peut y avoir une quarantaine de réunions de groupes différents, hors de Washington, et nous ne pouvons en couvrir que quatre ou cinq. En tant qu'entreprise privée, nous décidons dès lors lesquelles de ces quatre ou cinq réunions nous allons couvrir".

LE FAIT D'ÊTRE MODESTE PEUT S'AVÉRER UTILE

M. Dawood Kuttab Directeur de l'Institut des Médias contemporains de l'Université Al-Quds, à Ramallah, pense que parfois, "le fait d'être modeste peut s'avérer très utile. La plupart des Palestiniens ne savaient même pas à quoi ressemblaient les membres



M. Dawood Kuttab et Mme Esther Mamarbachi (TSR).

de leur Parlement. Le fait de les montrer à la télévision - en faisant abstraction de ce que nous avons entendu à propos de l'ennui que peut susciter le Parlement - a été pour nous passionnant, pour savoir par exemple à quoi ressemblaient nos représentants politiques et qui ils étaient. Auparavant, les gens ne savaient rien sur eux. Ils ne les avaient même jamais vus, c'est pourquoi nous les avons montrés à la télévision. Lorsque j'ai voulu diffuser les activités du Parlement palestinien, j'ai eu une vive discussion sur trois points de litige avec le Président du Parlement. Premièrement, il voulait contrôler la diffusion. Je savais que s'il la contrôlait, cela finirait par devenir une sorte de propagande. Le Président voulait ensuite que les travaux du Parlement soient diffusés le soir - alors que les séances ont lieu pendant la journée - et j'ai insisté pour que la diffusion se fasse en direct. Le troisième problème était qu'il voulait qu'il y ait un montage des images. J'ai dit que les débats devaient être diffusés en direct et sans montage. Voilà les principes de base auxquels je tiens, parce que je crois que si nous n'obtenons pas cela, nous ne donnerons pas au public ce qu'il demande".

LES DIFFUSEURS ESTIMENT QUE LES DÉCISIONS DOIVENT SE PRENDRE DE FAÇON INDÉPENDANTE AU NIVEAU ÉDITORIAL

Le Rapporteur de la Conférence de Genève, M. Eric Fichtelius, ancien Producteur exécutif et Rédacteur en chef de SVT 24 Direct (Suède), conseille aux responsables de Parlement de prendre en compte les expériences des diffuseurs présents à Genève. "Nous croyons que les décisions doivent se prendre de façon indépendante au niveau éditorial. Il existe aujourd'hui dans le monde un milliard d'internautes et ce chiffre augmente tous les jours. Il y a dix ans, nous ne disposions d'aucune fréquence, et aujourd'hui nous avons plusieurs fréquences à disposition. L'internet nous ouvre des possibilités fantastiques et la distribution numérique, tant au niveau des émetteurs terrestre qu'au niveau des satellites, fait que nous disposons de beaucoup plus de fréquences. Cela ouvre toutes grandes les portes du marché de la diffusion des activités politiques ou des activités parlementaires".

M. Fichtelius estime qu'en associant, sur la page d'accueil des parlements, la diffusion par internet avec des documentaires concernant le législatif, des informations venant des parlements, mais aussi de l'opposition, du gouvernement, sans oublier des documents de fond et des dossiers concernant les votes des parlementaires, cela deviendra un instrument politique très intéressant pour les citoyens". Et de conclure en mentionnant une étude allemande qui explique pourquoi les gens n'aiment pas les responsables politiques. "Les chercheurs ont analysé la manière dont les responsables politiques étaient présentés à la télévision et il est apparu que lorsqu'un homme politique important s'exprimait avec sa propre voix et sous ses propres traits, il inspirait plus de respect que lorsque ses propos étaient rapportés". (suite en page 6)



M. Erik Fichtelius.

COOPÉRATION UIPIONU

Le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements inauguré à Rome



Photo: Chambre des Députés d'Italie

M. Pier Ferdinando Casini, M. José Antonio Ocampo et Mr. Ahmed Fathy Sorour.

Le Président de l'Union interparlementaire (UIP), M. Pier Ferdinando Casini, et le Secrétaire général adjoint de l'Organisation des Nations Unies (ONU) pour les Affaires économiques et sociales, M. José Antonio Ocampo, ont inauguré, en novembre à Rome, le Centre mondial pour les technologies de l'information et de la communication dans les parlements (CMTIC).

Le Centre a été inauguré en présence des présidents du Sénat et de la Chambre des députés de l'Italie, MM. Franco Marini et Fausto Bertinotti. Le Président de l'Assemblée du Peuple de l'Égypte, M. Ahmed Fathy Sorour, et la Présidente du Parlement panafricain, Mme Gertrude Mongella, ont également pris la parole, ainsi que la Vice-Ministre italienne des Affaires étrangères, Mme Patrizia Sentinelli.

Ce nouveau centre a pour vocation de promouvoir l'utilisation et l'intégration des technologies de l'information et de la communication dans les activités parlementaires, pour

rendre les parlements ouverts, transparents et plus efficaces, et aussi pour améliorer la coopération interparlementaire. Le CMTIC entend également renforcer le rôle des parlements dans la promotion de législations organiques et de stratégies pour le développement de la société de l'information.

Créé à Tunis l'année dernière, à l'occasion de la seconde phase du Sommet mondial des Nations Unies sur la société de l'information (SMSI), le CMTIC promeut l'échange d'information et d'expériences entre élus, fonctionnaires parlementaires, institutions nationales et internationales, secteur privé et organisations de la société civile. Il a pour ambition de promouvoir des partenariats et des initiatives conjointes dans le domaine des nouvelles technologies de l'information et de la communication.

Ce centre a été créé à l'initiative des parlements italien et égyptien, et ce projet a été mené à bon port grâce à l'UIP, l'organisation mondiale des parlements, et au Département des Affaires économiques et sociales de l'ONU. Il est financé par la Direction générale de la coopération au développement du Ministère italien des Affaires étrangères. La Chambre des Députés italienne s'est par ailleurs engagée à convoquer, au printemps prochain, la première conférence interparlementaire au CMTIC.

Contacts :

Union interparlementaire
La Maison des Parlements
5, chemin du Pommier
B.P. Box 330
1218 Le Grand-Sacornex
Genève - Suisse
Tél. (+4122) 919.41.16/27
Fax (+4122) 919.41.60
Courrier électronique:
postbox@mail.ipu.org

Bureau de l'Observateur
permanent de l'Union
interparlementaire auprès
de l'ONU
Suite 3002,
220 East 42nd Street
New York, N.Y. 10017
Etats-Unis d'Amérique
Phone (001) 212.557.58.80
Fax (001) 212.557.39.54
Courrier électronique :
ny-office@mail.ipu.org

Le Monde des Parlements,
revue trimestrielle, est une
publication officielle de
l'Union interparlementaire

Rédactrice en chef :
Luisa Ballin

Avec la collaboration de :
Stara Ahmidouch
Mohamed Amani
Bérénice Auffret-Pereira
Norah Babic
Catherine Blondelle
Martin Chungong
Anda Filip
Rogier Huizenga
Kareen Jabre
James Jennings
Laurence Marzal
Alessandro Motter
George Opocensky
Andy Richardson
Ingeborg Schwarz
Alain Valtat
Hiroko Yamaguchi

Site web :
Pieyre Castelier
Serguei Tchelnokov

Imprimé par Sadag SA - France
© UIP

L'audition UIP/ONU contribue à la création d'une culture de prévention des conflits



La panéliste Rosario Green Macias (Mexique) et le Président de l'UIP.

L'Audition parlementaire 2006 à l'ONU, qui a enregistré une participation record de quelque 200 parlementaires, a mis l'accent sur la double question de la prévention des conflits et de la consolidation de la paix au sortir d'un conflit. Tenue les 13 et 14 novembre au Siège de l'ONU à New York, cette réunion a rassemblé de hauts responsables des Nations Unies chargés des questions relatives à la paix et la sécurité et des parlementaires des commissions spécialisées concernées, et a donné lieu à un échange de vues très direct.

Les sujets principaux de l'audition de cette année étaient la création par les Nations Unies de la Commission de consolidation de la paix, qui s'est déjà mise à l'œuvre au Burundi et en Sierra Leone, ainsi que la publication d'un nouveau rapport du Secrétaire général de l'ONU sur la prévention des conflits.

L'objectif de la discussion était d'aider les parlementaires à mieux se familiariser avec l'action et la réflexion des Nations Unies dans un domaine d'importance fondamentale, tout en leur permettant d'apporter leur contribution politique.

Les participants, dont plusieurs présidents de parlements, sont sortis de ces deux journées de discussion avec une série de

recommandations décrivant la façon dont les parlements pourraient renforcer leur présence auprès des Nations Unies et des gouvernements dans le but de les aider à passer d'une culture de réaction aux conflits à une culture de prévention des conflits. Comme l'indique le rapport du Secrétaire général, non seulement un tel renversement sauverait d'innombrables vies, mais ses coûts de mise en œuvre seraient limités. Les participants se sont accordés à dire que si le monde pouvait se permettre de consacrer pratiquement un milliard de dollars aux dépenses militaires, il pouvait sans aucun doute consacrer davantage de ressources à l'élimination des sources de conflits.

La conclusion la plus fondamentale de cette audition est que les parlements devaient s'impliquer davantage dans les processus nationaux de consolidation de la paix et de réconciliation. Dans la pratique, cette participation accrue passera par des investissements supplémentaires dans l'éducation, afin de donner aux citoyens les moyens de se prendre en charge et contribuer à l'instauration d'un dialogue national, par la mise en œuvre d'une politique économique et sociale plus inclusive destinée à endiguer le mécontentement populaire, par la participation d'un plus grand nombre de femmes dans les processus nationaux de réconciliation et la prise de décisions de façon générale, par la mise en œuvre de mesures de contrôle plus strictes de la circulation des armes de petit calibre et par l'élimination de la corruption dans le monde politique, ainsi que dans la sphère militaire et judiciaire, afin de rétablir la confiance de la population à l'égard des institutions d'Etat – enceinte privilégiée pour l'établissement d'un dialogue pacifique.

La réunion, placée sous la présidence du Président de l'UIP, s'est ouverte sur une introduction de la Présidente de l'Assemblée générale, Sheikha Haya Al Khalifa (Bahreïn), ainsi que du Vice-Secrétaire général de l'ONU, M. Mark Malloch-Brown (au nom de M. Kofi Annan, Secrétaire général).

Conformément à une résolution récemment adoptée par l'Assemblée générale, l'Audition parlementaire est passée pour la première fois cette année du rang de manifestation organisée par l'UIP dans les locaux des Nations Unies à celui de manifestation conjointe de l'UIP et de l'ONU. Ce changement, dont l'UIP se félicite, exigera dans les années à venir une coordination directe de cet événement avec les Nations Unies, du point de vue tant de la planification que de l'organisation.

Comme l'expérience l'a montré, l'ONU ne peut agir seule. Elle a besoin d'alliés capables d'ouvrir de nouvelles voies pour favoriser le dialogue et la compréhension et l'aider à faire face aux revendications qui s'expriment dans des sociétés disloquées. Nous, parlementaires et responsables politiques les plus proches des populations, sommes les mieux placés pour les accompagner et parfois même pour leur montrer la voie à suivre.

M. Pier Ferdinando Casini, Président de l'UIP, dans l'allocution prononcée durant l'Audition parlementaire

Les pays se relevant de la violence et des bouleversements sont confrontés à des défis considérables dans la recherche d'une voie durable de réconciliation, de développement et de paix. En créant la nouvelle Commission intergouvernementale de consolidation de la paix, l'Assemblée générale et le Conseil de sécurité des Nations Unies ont mis sur pied un mécanisme institutionnel destiné à apporter une réponse à ces besoins particuliers. Notre défi est de mettre le mieux possible à profit ce nouvel outil.

Message de Kofi Annan, Secrétaire général de l'ONU

FEMMES

Des commissions parlementaires se penchent sur la manière de parvenir à l'égalité des sexes

Que font les commissions parlementaires pour placer les questions d'égalité des sexes au cœur des priorités et défendre la condition des femmes ?

A une époque où l'égalité des droits est encore loin d'être une réalité et où il demeure nécessaire de protéger les droits des femmes, que peuvent faire les commissions parlementaires pour faire évoluer la situation ? C'est pour répondre à ces questions que l'UIP a rassemblé pour la première fois 100 membres de commissions chargées des questions d'égalité des sexes (parmi lesquels des présidents de commissions) en provenance de 40 pays pour un séminaire de trois jours.

Dernièrement, l'UIP s'est focalisée sur les mécanismes parlementaires qui contribuent à la promotion des droits des femmes et de l'égalité des sexes. "Nous espérons que cette réunion de commissions parlementaires chargées des questions d'égalité des sexes marquera le début d'une série de réunions annuelles sur le sujet," a déclaré le Secrétaire général de l'UIP, M. Anders B. Johnsson, dans son allocution de bienvenue.

Ce séminaire a été l'occasion de débattre de questions liées au fonctionnement de ces organes parlementaires, de leurs mandats, de leur composition et de leurs méthodes de travail. Il n'y a pas de modèle unique. Les commissions varient d'un pays à l'autre, en fonction des pratiques et traditions des parlements.

Les participants ont examiné les attributions particulières des commissions chargées des questions d'égalité des sexes et sont convenus que l'une de leurs principales fonctions était le contrôle parlementaire. Ils se sont également penchés sur l'élaboration de budgets tenant compte des questions d'égalité entre hommes et femmes ainsi que sur le rôle de leurs commissions dans la supervision de la mise en œuvre de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes.

Pour de plus amples renseignements, voir la page suivante : <http://www.ipu.org/parline-f/Instancewomen.asp>.



M. Anders B. Johnsson, Mme Monica Xavier et Mme Anne-Marie Lizin ouvrent le séminaire.

Photo UIP/H. Saggado

LA VIOLENCE CONTRE LES FEMMES

Le principal sujet examiné à la réunion des présidents de commissions parlementaires chargées des questions d'égalité des sexes a été la violence faite aux femmes. En écho à l'appel que le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, a lancé à tous les parlements, le 25 novembre dernier, à l'occasion de la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les participants sont convenus d'intensifier leur action pour lutter contre ce fléau. Les stratégies de lutte contre la violence se doivent d'être globales et ne peuvent se limiter à des mesures d'incrimination, de prévention et d'assistance. Elles passent aussi par des initiatives destinées à modifier le cadre de vie des femmes, à revoir les questions de la prise en charge médicale, du logement, de la sécurité, du droit de la famille et à faire disparaître les préjugés véhiculés par les médias.

Des politiques efficaces de lutte contre les violences faites aux femmes exigent des données exactes. Les participants se sont donc fixé pour objectif d'établir des indicateurs communs aux plans mondial et régional. En outre, ils sont convenus que la réponse à la violence dirigée contre les femmes devait être plurisectorielle et faire fond sur les contributions de tous les intervenants. Il fallait un cadre juridique solide pour mettre fin à la violence et à l'impunité, assurer un financement suffisant des politiques et en superviser l'application. Enfin, les participants ont souligné le rôle

de l'éducation et de la sensibilisation. La société doit en effet façonner les nouvelles générations de telle sorte qu'elles ne considèrent pas la violence et les inégalités entre hommes et femmes comme naturelles.

L'EXEMPLE DE L'URUGUAY

Mme Monica Xavier, Présidente du Comité de coordination des femmes parlementaires, a évoqué l'expérience de son pays, l'Uruguay. "L'écrivain portugais José Samarago, Prix Nobel de littérature en 1998, a dit que pour lui le symbole même de l'utopie était qu'un jour les hommes réaliseraient qu'il fallait mettre un terme à la violence faite aux femmes. La majorité des gouvernements étant dirigés par des hommes, je n'étais pas certaine qu'il y aurait des mouvements de protestation ou des manifestations contre la violence familiale et en particulier à l'égard des femmes. Aussi ai-je été très heureuse lorsque l'Uruguay a pris l'initiative d'élaborer une charte qui encourage tous les citoyens à changer de comportement. Le 27 novembre, il y a eu une manifestation qui, fait intéressant, a attiré un grand nombre d'hommes, à divers niveaux de responsabilités dans l'administration publique, à savoir des ministres, des sénateurs, des députés, ainsi que des hommes venus d'autres horizons. Leur présence a montré que les hommes pouvaient changer de regard sur la violence faite aux femmes. C'est là un début de volonté, mais il reste encore beaucoup à faire."

Coup de semonce aux responsables politiques appelés à contrôler l'action des gouvernements

Plus de 200 parlementaires venus de plus de 70 pays, réunis à Genève à l'initiative de l'UIP et du Parlement européen, ont exprimé leur vive préoccupation à la perspective d'un échec total des négociations commerciales du Cycle de Doha. Malgré leurs promesses, les principales parties aux négociations n'ont pas fait preuve de beaucoup de souplesse, et les discussions dans les domaines clés que sont l'agriculture et l'accès au marché non agricole n'ont pas progressé depuis la Conférence ministérielle de Hong Kong.

"C'est là un coup de semonce pour tous les responsables politiques, notamment pour ceux d'entre nous qui, en tant que parlementaires représentant les intérêts des populations, ont le devoir de contrôler l'action du gouvernement en matière de commerce international et de promouvoir l'équité dans la libéralisation des échanges", ont-ils déclaré. Voir le texte complet de la Déclaration : <http://www.ipu.org/splz-f/trade06/-declaration.htm>.

Les élus présents à Genève appellent toutes les principales parties prenantes aux négociations commerciales, notamment l'Union européenne, les Etats-Unis et les membres du G20, à prendre un engagement ferme et les prient instamment de trouver un accord équilibré sur tous les grands sujets de négociation du Cycle de Doha, tout en s'attachant à faire en sorte que les pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, en retirent des avantages économiques réels et durables.

"La stabilité du monde sera directement liée aux négociations sur le commerce international"

Lors d'une rencontre avec la presse, le Président de l'UIP, M. Pier Ferdinando Casini, a rappelé que si les négociations sont dans les mains des gouvernements, force est de constater que "depuis un certain temps, les parlements jouent un rôle majeur dans le domaine du commerce international, et notamment en ce qui concerne le volet agricole, mais pas

seulement. Nous sommes convaincus qu'à l'avenir, un facteur important de la stabilité du monde sera directement lié au défi que constituent les négociations sur le commerce international". Il a ajouté que le rôle des parlements et des parlementaires, dans ce domaine, ne faisait pas double emploi avec celui des gouvernements et qu'il ne constituait pas non plus une "ingérence" par rapport à l'autonomie des gouvernements.

Le Vice-Président du Parlement européen, M. Manuel António dos Santos, a pour sa part souligné que "comme l'a rappelé M. Pascal Lamy, lors de son intervention à notre conférence, la situation actuelle n'est pas bonne. Nous appuyons les efforts du Directeur général de l'OMC pour surmonter cette situation difficile. Comme l'a demandé M. Lamy, nous pouvons faire pression sur nos gouvernements respectifs. Et le Parlement européen peut faire pression sur ses Etats Membres pour aider à surmonter cette situation difficile".

M. Pascal Lamy, Directeur général de l'OMC :

"Les parlementaires influent au quotidien sur la position des négociateurs"

"Je suis très impressionné par le temps et l'attention que les parlementaires ont consacré au commerce international durant cette conférence" a déclaré le Directeur général de l'OMC, M. Pascal Lamy, lors de la conférence de presse qui s'est déroulée à l'issue de sa rencontre avec les législateurs, le 1er décembre 2006.

"C'est la première fois qu'ils accordent une telle attention au dialogue avec des ministres, des spécialistes et moi-même. J'en suis heureux, car nous sommes arrivés à un moment crucial pour le cycle commercial multilatéral enclenché il y a cinq ans. Or ce sont les parlementaires qui ont le dernier mot. Ce sont eux qui décideront en fin de compte s'ils acceptent l'accord qui aura été conclu, quel qu'il soit. Mais ils ont aussi tout à fait leur place dans le processus de négociations."

Faisant allusion à bon nombre d'Etats membres de l'OMC, Pascal Lamy a déclaré : "les parlementaires influent sur la position des négociateurs au quotidien. Les négociateurs agissent dans ce que l'on appelle un "cadre autorisé". Dans beaucoup de pays – pas tous, mais beaucoup tout de même – les parlements ont un rôle majeur à jouer dans la définition de ce cadre. Ce qu'il faut à présent, c'est que les ministres se remettent à la table des négociations dès qu'ils seront prêts. Nous savons que ce ne sera pas demain et que ce ne sera pas possible sans les parlements et le cadre autorisé qui donnera une plus grande marge de manœuvre, au moins aux principaux intervenants, c'est à dire les pays les plus riches et ceux qui auront à consentir les plus gros efforts pour débloquer les négociations."



De gauche à droite: M. Anders B. Johnsson, M. Pier Ferdinando Casini, M. Pascal Lamy et M. Manuel António Dos Santos.

Trente ans au service de la liberté d'expression

Les parlementaires qui s'opposent aux violations des libertés et qui militent en faveur des droits de l'homme dans leur pays s'exposent parfois à des risques considérables. C'est pour cette raison, notamment, que l'UIP a pris, en 1976, une mesure résolument novatrice, celle de mettre en place le seul mécanisme international dont le but exclusif est de prévenir, combattre et réparer les violations des droits des législateurs, à savoir, le Comité des droits de l'homme des parlementaires.

La création de cet organe vise à régler un paradoxe de la vie parlementaire qui se pose en ces termes : si, de par leur dimension publique, les parlementaires peuvent faire largement entendre leur voix dans le débat de la nation, ils se placent aussi, de ce fait, dans une position très vulnérable dans certains pays. La philosophie du Comité est simple : seul le respect des droits de l'homme des parlementaires peut permettre aux législateurs, à leur tour, de défendre efficacement les libertés de ceux qu'ils représentent.

Au cours de ses trente ans d'existence, le Comité a largement fait ses preuves quant il s'agit d'apporter une aide concrète et efficace aux parlementaires victimes de violations de leurs droits. Existe-t-il alors une meilleure manière de rendre hommage au travail du Comité que de reprendre le récit de deux victimes pour qui son intervention s'est révélée décisive ? Voilà ce qui s'est produit lors de la réunion-débat sur le Comité des droits de l'homme des parlementaires qui s'est tenue à Genève lors de la 115^{ème} Assemblée de l'UIP.

L'un des orateurs invités à cette occasion était M. Alpha Condé, ancien candidat à la présidence de la Guinée, qui avait été arbitrairement arrêté en décembre 1998. Immédiatement saisi de son cas, le Comité avait alors envoyé une délégation en Guinée, qui lui avait rendu visite en prison. Les observateurs de l'UIP avaient assisté à son procès en 2000 et rendu un rapport très critique. Selon M. A. Condé, qui a été libéré en mai 2001, s'il était libre, c'était "en grande partie grâce au travail du Comité".



M. Alpha Condé.

M. Hipólito Solari Yrigoyen, ancien sénateur argentin, a quant à lui fait un récit poignant des persécutions – notamment des attentats, de l'enlèvement et de l'emprisonnement – dont il avait été victime, alors que la junta militaire était au pouvoir, pour avoir critiqué les violations de droits de l'homme en Argentine. Le Comité avait joué un rôle décisif dans la lutte contre ces violations. Une fois la démocratie rétablie en Argentine, M. Solari Yrigoyen est devenu membre, puis président du Comité, afin de faire pour autrui ce que l'UIP avait fait pour lui.

Le parcours de vie de M. Solari Yrigoyen met également en évidence l'importance de la solidarité parlementaire pour le travail du Comité. En effet, le succès du travail du Comité est largement tributaire de la suite donnée par les parlements aux résolutions de l'UIP sur les cas publics relatifs aux droits de l'homme. En effet, de nombreux parlements y donnent suite; néanmoins, il reste beaucoup à faire. Mme Ann Clwyd, chef de la majorité à Chambre des communes du Royaume-Uni et ex-membre et présidente du Comité, a clos la série de présentations de la réunion-débat en soulignant que les parlementaires avaient pu éviter à leurs collègues d'autres pays de languir en prison, et en ajoutant que, "puisque les parlementaires jouissaient de la liberté d'expression, ils devaient s'en servir pour défendre ceux qui en étaient privés".

Hommage à Mme Josi Meier

C'est avec une profonde tristesse que l'UIP a appris le décès de Mme Josi Meier, membre éminent du Parlement suisse, en novembre dernier. Mme Meier fut la première femme à présider le Conseil des Etats. Elle fut également membre puis Présidente du Comité des droits de l'homme des parlementaires de l'UIP. Pendant dix ans, de 1988 à 1998, le Comité a pu bénéficier de la grande compétence de Mme Meier dans le domaine du droit et de la pratique parlementaire, de son sens de la justice et de son dévouement à la cause des droits de l'homme. Son tact politique et son subtil sens de l'humour lui ont permis d'apaiser les tensions qui, parfois, pouvaient surgir entre le Comité et ses interlocuteurs représentant les autorités nationales. Forte de ces qualités, Mme Meier a pu ainsi faciliter le règlement satisfaisant de bon nombre de cas. L'UIP tient à rendre hommage à l'engagement de Mme Meier, non seulement en matière de droits de l'homme, mais aussi dans le domaine de la promotion des femmes en politique. Son combat dans ce domaine a ouvert la voie et a été, là aussi, exemplaire.

Des parlementaires d'Asie du Sud-Est et de la région Asie-Pacifique débattent des défis en matière de sécurité

Les dispositifs dont est dotée l'Asie en matière de sécurité sont dépassés et mal adaptés à la situation actuelle. En effet, faute d'adéquation entre les mécanismes régionaux et les instruments usuels que sont les alliances traditionnelles entre Etats, cette région ne peut pas faire face aux menaces transnationales actuelles sur la sécurité. Les parlementaires peuvent contribuer à corriger ce déséquilibre en plaidant pour la création d'institutions régionales réellement adaptées aux besoins actuels.

Ils peuvent en outre faciliter l'instauration d'un dispositif parlementaire régional chargé de suivre l'évolution de la situation en matière de sécurité et aider à la création d'un centre régional d'étude et de recherche sur la sécurité humaine. Ce sont là quelques unes des recommandations qui ont été formulées lors du tout premier séminaire régional sur la réforme du secteur de la sécurité organisé à l'intention des parlementaires des pays d'Asie du Sud-Est et de la région Asie-Pacifique, à Phuket (Thaïlande), les 1er et 2 septembre 2006. Ce séminaire a été organisé par l'UIP et le Centre pour le contrôle démocratique des forces armées – Genève et hébergé par l'Assemblée nationale du Royaume de Thaïlande.

D'une manière générale, les législateurs ont insisté sur le fait que l'époque était révolue où les civils n'étaient pas autorisés à s'occuper des questions de sécurité. La sécurité étant devenue une responsabilité collective, les parlementaires – en leur qualité de représentants du peuple – devaient y être associés de façon à en garantir la transparence. Ils ont en outre un rôle important à jouer en adoptant des dispositions législatives propres à protéger les droits fondamentaux dans le cadre des opérations de sécurité. C'est là un élément particulièrement important sur le plan national et de plus en plus important sur le plan international, où les forces de sécurité sont appelées à assurer des missions de maintien de la paix dans d'autres pays.

Malheureusement, les événements intervenus récemment en Thaïlande ont démenti le message fort qui s'était dégagé durant ce séminaire, à savoir que dans une démocratie digne de ce nom, les forces de sécurité, c'est-à-dire la police et l'armée, doivent être sous le contrôle des autorités civiles. L'UIP espère que la démocratie parlementaire sera rétablie sans tarder dans ce pays.

Voir aussi page 15.

... L U D A N S L A P R E S S E ...

La France encourage les femmes à faire de la politique

Le Gouvernement français a approuvé une proposition visant à encourager les partis à favoriser plus largement les femmes dans la vie politique. Les ministres espèrent voir cette loi adoptée avant les élections présidentielles et législatives de 2007, même si elle ne doit pas prendre effet avant 2008. L'objectif est de faire en sorte que les femmes soient représentées dans les instances locales et régionales. Ce projet de loi intervient au moment où Ségolène Royal, candidate socialiste, pourrait remporter les élections de l'année prochaine et devenir la première femme à présider la France. En 2000, la France a adopté une loi destinée à établir une parité hommes-femmes au Parlement. Il y est dit que tous les partis doivent présenter 50 % de femmes aux scrutins électoraux, faute de quoi ils s'exposent à des sanctions financières. Seuls 12,2 % des parlementaires français sont des femmes, ce qui place la France au 84ème rang dans un classement mondial qui couvre 135 pays, d'après les données recueillies par l'Union interparlementaire.

BBC News - 28 novembre 2006

Appel international à lutter contre la violence faite aux femmes

L'ONU, les gouvernements et les organisations humanitaires appellent à accélérer l'action visant à combattre la violence faite aux femmes. Pour célébrer la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes, les militants demandent que les pays adoptent des textes contre toute une gamme de mauvais traitements infligés aux femmes, du viol à la violence conjugale, et veillent à ce qu'ils soient appliqués. Les défenseurs des droits des femmes partagent l'idée que dans aucune région, aucun pays, ni aucune culture, les femmes ne sont épargnées. Selon eux, les actes de violence dont elles sont victimes sont parmi les principaux obstacles à leur émancipation et ils constituent une atteinte fondamentale à leurs droits les plus élémentaires. Kareen Jabre, Chargée de programme à l'Union interparlementaire – organisation qui regroupe 148 parlements nationaux – pense que dans bien des cas la tradition et la culture empêchent dans les femmes d'exercer leurs droits. Elle relève aussi que la violence existe partout et qu'il s'agit d'une question qui concerne l'ensemble de la société.

News Voice of America Com - 25 novembre 2006

La perspective parlementaire sur le mouvement de la CIDNR

Le mouvement de la Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies (CIDNR) a vu le jour en 1988 à Manille, aux Philippines. La sixième CIDNR a eu lieu du 29 octobre au 11 novembre 2006 à Doha, au Qatar. Les projecteurs étant maintenant éteints, l'heure est venue de revenir sur les événements qui ont eu lieu lors de la sixième CIDNR et de se projeter dans l'avenir vers la septième CIDNR, prévue en 2009.

A ce stade important de son histoire, le mouvement de la CIDNR est confronté à deux grandes questions : quelle place donner aux parlements et à la société civile dans un mouvement purement gouvernemental lors de sa création ? Quelles sont les moyens dont a besoin la CIDNR pour donner suite aux déclarations et plans d'action adoptés à intervalles réguliers lors des conférences du mouvement ?

Les parlements et le processus de la CIDNR

La sixième CIDNR n'était que la deuxième conférence de l'histoire du mouvement à compter une participation parlementaire officielle. Les organisations de la société civile participent à la CIDNR depuis 1997. La contribution des parlements et de la société civile a été reconnue expressément par la résolution 60/253 de l'Assemblée générale des Nations Unies en date du 2 mai 2006, qui se félicitait du "caractère intégré et tripartite (gouvernements, parlements, société civile) de la Sixième Conférence internationale des démocraties nouvelles ou rétablies, qui permettra une interaction et une coopération accrues dans l'effort commun de promotion de la démocratie". La Réunion parlementaire de Doha a de toute évidence offert davantage d'occasions de tenir des discussions de fond que la manifestation parlementaire d'une demi-journée organisée lors de la cinquième CIDNR, qui a eu lieu en Mongolie en 2003. La sixième CIDNR a donc constitué une nouvelle marque de

reconnaissance du rôle clé joué par les parlements dans le domaine de la démocratie.

Le gouvernement qatari a contribué dans une large mesure à promouvoir le caractère tripartite de la Conférence en convoquant, tout au long de cette manifestation, plusieurs réunions des trois parties destinées à permettre la réalisation des échanges qui aurait sinon fait défaut, la discussion dans les segments gouvernemental, parlementaire et de la société civile se déroulant en général en parallèle. Il n'est donc guère étonnant que des conclusions distinctes aient été adoptées par chaque segment.



De gauche à droite : M Anders B. Johnsson, M. Mohamed Bin Mubarak Al-Khulaifi (Président du Conseil consultatif de l'Etat du Qatar), M. David Beetham et M. Nour Eddine Bouchkouj.

Photo/CIDNR

En dépit de l'adoption, par chaque segment, de ses propres conclusions, la sixième CIDNR a adopté pour la première fois une Déclaration conjointe, couplée à un Mécanisme conjoint de suivi, ce qui constitue une évolution intéressante. D'aucuns estimeront peut-être que la Déclaration conjointe ne représente qu'une déclaration de principes d'ordre général réduite à son strict minimum, tandis que d'autres la considéreront comme une base susceptible de déboucher sur une vision et une compréhension communes futures de la démocratie. C'est déjà une réalisation en tant que telle que les partenaires aient réussi à arriver à un accord.

Il est évident que certains gouvernements éprouvaient de la réticence à l'idée d'ouvrir le mouvement de la CIDNR à d'autres partenaires, en particulier les organisations de la société civile. Du point de vue parlementaire, la CIDNR semble avoir tout à gagner à s'ouvrir à la diversité des points de vue que les parlements et la société civile peuvent lui offrir. La démocratie est la résultante de l'interaction d'un ensemble complexe d'institutions et de pratiques, au sein duquel les gouvernements, les parlements, la société civile et les médias ont tous un rôle particulier à jouer, en fonction de leur mandat respectif. Faire participer tous les partenaires à la discussion ne peut qu'en renforcer l'efficacité.

En outre, acquérir un caractère authentiquement tripartite donnerait à la CIDNR un statut particulier

sur la scène internationale, tout en envoyant un signal fort indiquant que le déficit démocratique des relations internationales peut et doit être comblé grâce à ce type de partenariat novateur, au sein duquel les principaux représentants du peuple peuvent exprimer leur avis en matière de promotion de la démocratie.

Pour ce qui est de l'évolution du caractère tripartite de la CIDNR, elle dépendra dans une large mesure des réactions et des décisions de l'Assemblée générale des Nations Unies, ainsi que de la capacité des parlements et de la société civile à démontrer qu'ils peuvent constituer des partenaires efficaces pour les gouvernements, notamment en assurant un suivi efficace des décisions adoptées à Doha.

Prolongement concret donné aux recommandations de la CIDNR

C'est la Mongolie, pays hôte de la cinquième CIDNR, qui a donné le suivi gouvernemental le plus actif à certaines des recommandations clés de cette dernière (plans d'action nationaux destinés à consolider la démocratie, élaboration à l'échelon national d'indicateurs de bonne gestion démocratique). Rien ne permet de mettre en doute la bonne volonté dont les autres gouvernements sont prêts à faire preuve pour garantir le suivi des décisions prises lors de la Conférence. C'est plutôt la question de la capacité de la CIDNR en tant que mouvement à encourager le suivi et la mise en œuvre qu'il convient de se poser.

A Doha, la création d'un Secrétariat permanent de la CIDNR, régulièrement évoquée depuis 1997, a été abordée dans le segment gouvernemental. Certains gouvernements estimaient que ce qui pourrait commencer sous la forme d'un secrétariat petit et souple se transformerait probablement en une organisation internationale bureaucratique exigeant un financement significatif. En l'occurrence, la question a de nouveau été laissée en suspend. Le refus constant de "professionnaliser" la CIDNR met le mouvement devant le paradoxe de l'œuf et de la poule : la capacité de réaliser un suivi efficace dépend-elle de la disponibilité des ressources ou les ressources ne peuvent-elles être consacrées qu'à des mécanismes ayant déjà fait la preuve de leur efficacité ?

Au-delà de la résolution de cette équation, la difficulté pour la CIDNR est d'identifier clairement les objectifs du mouvement, de prouver l'avantage comparatif qu'il possède par rapport à d'autres

initiatives internationales et régionales de promotion de la démocratie, ainsi que de continuer à clarifier les relations qu'il entretient avec les Nations Unies.

Le mécanisme de suivi conjoint adopté à Doha constitue une solution intermédiaire donnant une représentation majoritaire aux gouvernements, ainsi qu'un représentant aux parlements et à la société civile respectivement. La Réunion parlementaire a entre-temps décidé de créer son propre mécanisme de suivi, baptisé du nom de Réunion parlementaire - Commission consultative sur la démocratie (RP-CCD). La principale mission de cette Commission sera d'appuyer la mise en œuvre des recommandations contenues dans le Plan d'action parlementaire de Doha. Ces recommandations incitent les parlements à prendre des mesures spéciales afin de devenir encore plus représentatifs, transparents et accessibles, à mieux rendre compte de leur action et faire preuve de davantage d'efficacité, contribuant ainsi dans une large mesure au développement de la démocratie dans leur pays. C'est au Parlement qatari, à l'UIP et à l'Union interparlementaire arabe qu'a été confiée la responsabilité de convoquer la RP-CCD, qui sera financée par le Gouvernement qatari.

L'une des particularités de la Réunion parlementaire est que les parlementaires qui y assistent représentent leur parlement, mais ne sont toutefois pas habilités à s'exprimer en son nom, à la différence des représentants gouvernementaux. Les délégations parlementaires reflètent généralement la configuration politique de chaque parlement et les avis diffèrent et divergent donc fréquemment au sein de chaque délégation. Le Plan d'action parlementaire se limite par conséquent à "encourager" les parlements à prendre un certain nombre de mesures, sans les y contraindre.

Même si le suivi peut être pris en charge tant par les organisateurs de la Réunion parlementaire (l'UIP, l'Union interparlementaire arabe et le Conseil consultatif de l'Etat du Qatar), que par des mécanismes tels que la RP-CCD, ce sont en dernière analyse les parlements eux-mêmes qui portent la responsabilité de mettre à l'ordre du jour, d'examiner, de mettre en œuvre et d'évaluer les recommandations contenues dans le Plan d'action. Le degré d'engagement parlementaire à l'égard des suites à donner aux recommandations constituera un facteur clé de la contribution que les parlements seront en mesure d'apporter au renforcement du mouvement de la CIDNR.

Afghanistan:

Aider le Parlement à renforcer la démocratie

L'UIP et le PNUD continuent à travailler en étroite collaboration pour lancer la troisième phase de leur projet commun d'appui au Parlement. Les activités comprenant conseil et formation du personnel à l'enregistrement des travaux parlementaires et au fonctionnement d'un parlement multilingue ont pu être achevées en octobre 2006 avec l'aide d'un fonctionnaire expérimenté du Parlement belge. Le personnel fraîchement formé a désormais la lourde tâche de consigner les travaux parlementaires, pour protéger la mémoire de l'institution et favoriser la transparence des travaux du Parlement.

Burundi:

Améliorer le fonctionnement du Parlement

En novembre 2006, en concertation avec le Parlement du Burundi, le PNUD et la Mission des Nations Unies au Burundi, l'UIP a mis la dernière main à un descriptif de projet à l'appui du Parlement. Ce document a été rédigé sur la base des recommandations d'une équipe d'évaluation de l'UIP envoyée à Bujumbura en février 2006. Il sera présenté lors d'une conférence de donateurs début 2007. Ce projet a pour objectif global de permettre la création d'un parlement pleinement opérationnel et efficace qui soit à la fois représentatif, comptable et transparent et qui favorise la réconciliation nationale. Il consistera notamment à assurer un renforcement des capacités aux parlementaires et au personnel parlementaire sur des sujets tels que la fonction d'un parlement bicaméral; la procédure budgétaire, notamment dans une perspective d'égalité hommes-femmes; le contrôle du secteur de la sécurité; et le rôle du parlement en matière de protection des droits de l'homme et de promotion de la réconciliation. Il visera en outre à encourager et à simplifier la circulation de l'information, ainsi que la communication, à améliorer les services documentaires et à renforcer les moyens techniques des deux chambres du Parlement.

Pakistan:

Une vision stratégique de la consolidation du Parlement

Fin 2006, l'UIP et le Parlement pakistanais ont étendu la portée du Mémoire d'accord qu'ils avaient signé en 2005, dans le cadre d'un projet d'assistance conjoint de l'UIP et du PNUD. Conformément à cet accord, l'UIP a envoyé un expert à Islamabad en novembre 2006, pour aider à l'élaboration d'un plan de réorganisation matérielle, de réaménagement et de gestion de la bibliothèque et des services de recherche et d'information du parlement, ainsi que d'un projet de modernisation et de consolidation des services des deux chambres. L'UIP fournira notamment des conseils éclairés sur un programme



Photo: Janet Saelton, Edifice parlementaire à Islamabad

d'orientation/d'introduction destiné aux membres des deux chambres à leur entrée en fonction et participera à la conception d'un guide de procédures parlementaires destiné aux membres de l'Assemblée nationale.

Egypte:

Amplifier le rayonnement du Parlement

L'UIP et le PNUD Egypte devraient signer un mémorandum d'accord en vue de travailler ensemble à un projet de renforcement des capacités du Parlement égyptien dans les domaines qui relèvent de la réglementation et du contrôle de l'OMC, ainsi que d'autres accords commerciaux. L'aide de l'UIP visera en particulier à donner un plus grand rayonnement à l'Assemblée du peuple. Il s'agira entre autres de revoir le système de réunion des commissions et d'élaborer des directives quant à l'organisation et au déroulement des séances publiques et des séances ouvertes exclusivement aux spécialistes. Un atelier sur les expériences comparées de divers parlements en ce qui concerne les outils de communication avec les citoyens est également prévu.

Sri Lanka:

Moderniser l'institution parlementaire

Le Secrétaire général de l'UIP s'est rendu à Colombo en octobre 2006 pour prendre la mesure de l'avancement de l'exécution du projet de modernisation du Parlement suite à des missions antérieures de l'UIP, et organiser des consultations en vue de réformer le système des commissions parlementaires. Il s'est de nouveau rendu sur place en novembre 2006, accompagné d'un expert d'Afrique du Sud. Lors de ce deuxième séjour, le Secrétaire général de l'UIP et l'expert sud-africain ont formulé une proposition détaillée en vue de la création de commissions de contrôle au sein du Parlement sri lankais. Les autorités de Sri Lanka sont en train d'examiner cette proposition qui devrait recueillir un large soutien. L'UIP et le PNUD participeront à sa mise en œuvre.

¹ Le Programme de coopération technique de l'UIP a pour vocation d'aider les parlements à travers le monde à s'acquitter plus efficacement de leurs fonctions.

EVOLUTION PARLEMENTAIRE

MAURITANIE

Le 19 novembre 2006, la Mauritanie a tenu ses premières élections législatives depuis le coup d'Etat du 3 août 2005. En tout, 25 partis politiques ont participé à l'élection d'une Assemblée nationale désormais forte de 95 membres. Un suffrage indirect au Sénat est prévu pour le 21 janvier 2007, suivi d'élections présidentielles le 11 mars 2007. Lors d'un référendum tenu le 25 juin 2006, les électeurs avaient approuvé à 96,94 pour cent la nouvelle Constitution. Cet instrument prévoit, entre autres dispositions, une limite du mandat présidentiel à deux mandats de cinq ans chacun. La participation au référendum a été de 76,46 pour cent sur 9 millions d'électeurs.

KIRGHIZISTAN

Le 9 novembre 2006, le Président Kurmanbek Bakiev a signé une loi mettant en application une nouvelle Constitution qui restreint le pouvoir présidentiel en faveur du Parlement. Le projet avait été approuvé le 8 novembre par 65 des 68 membres présents au Parlement, à savoir le Conseil suprême, fort de 75 membres. La nouvelle Constitution abroge le droit pour le Président de dissoudre le Parlement et charge celui-ci de nommer le Premier ministre et le Gouvernement. A compter des prochaines élections, prévues pour 2010, le nombre de parlementaires prévu par la loi sera porté à 90, élus par un système mixte (50 pour cent au suffrage uninominal et 50 pour cent à la proportionnelle). L'adoption de la Constitution a permis de débloquent la situation politique où s'enlisaient depuis longtemps le Président Bakiev et le Conseil suprême, et qui s'était accompagnée de plusieurs semaines de manifestations. Un compromis a été trouvé le 7 novembre, lorsque le Conseil suprême a accepté la proposition du Président tendant à faire passer de deux tiers à trois quarts la majorité qualifiée des membres du Conseil suprême requise pour demander la destitution du Président.

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Le 15 novembre 2006, la Douma d'Etat, chambre basse de l'Assemblée fédérale, a adopté une série de réformes de la loi électorale "sur des garanties fondamentales des droits électoraux et du droit des citoyens russes de participer aux référendums". Ces réformes interdisent à toute personne reconnue coupable de délits d'extrémisme de se présenter à des élections. Elles abolissent également la condition d'une participation minimale aux élections, actuellement fixée à 25 pour cent pour les élections à la Douma d'Etat et à 50 pour cent pour les élections présidentielles. Les partis d'opposition ont déclaré que ces nouvelles dispositions priveraient les électeurs d'un "outil de protestation", à

savoir, le boycott. Les réformes ont également aboli le vote anticipé, considéré comme favorisant la fraude.

SERBIE

Le 8 novembre 2006, le Parlement, connu sous le nom d'Assemblée nationale, a ratifié la nouvelle Constitution du pays, qui a remplacé la Constitution de 1999 rédigée sous l'ancien Président Slobodan Milosevic. La Constitution, comptant 206 articles, avait été adoptée à l'unanimité le 30 septembre par 242 députés présents sur les 250 membres du Parlement et approuvée par référendum les 28 et 29 octobre. Plus de 97 pour cent des votants ont approuvé la Constitution, malgré une participation de 54 pour cent seulement. La Constitution dispose que le Kosovo fait partie intégrante de la Serbie. Le référendum a été fortement contesté par les Albanais de souche, qui représentent 90 pour cent des 2 millions d'habitants que compte le Kosovo. Le 10 novembre, le Président Boris Tadic a annoncé que des élections parlementaires se tiendraient en Serbie le 21 janvier 2007.

THAÏLANDE

Le coup d'Etat du 19 septembre 2006 a eu pour conséquence la dissolution du Parlement. Une Constitution provisoire a été promulguée le 1er octobre 2006, qui prévoit un organe législatif de transition de 242 membres, l'Assemblée législative nationale. Les membres de cette Assemblée ont été nommés par le roi le 12 octobre 2006. L'Assemblée se compose de représentants du gouvernement et du secteur public (pouvoir judiciaire, armée et police) et des entreprises publiques; du secteur privé (secteur bancaire, industrie et avocats); du secteur social (partis politiques, médias, organisations professionnelles et ONG) ainsi que des milieux universitaires.

*L'équipe du Monde des
parlements vous souhaite
bonheur et prospérité pour 2007.*



LE MONDE DES PARLEMENTS VU PAR VOUS

Cher lecteur,

Afin de nous permettre d'améliorer la qualité de la revue trimestrielle de l'UIP, Le Monde des Parlements, nous vous serions reconnaissants de répondre aux quelques questions ci-après. En outre, n'hésitez pas à nous donner les coordonnées des personnes à qui vous souhaiteriez faire connaître Le Monde des Parlements et nous nous ferons un plaisir de leur faire parvenir les prochains numéros. Sachez également que vous pouvez retrouver votre revue en ligne à l'adresse suivante: <http://www.ipu.org/news-f/23-1.htm>, ainsi que l'eBulletin de l'UIP à l'adresse suivante: <http://www.ipu.org/eB-f/archive.htm>. Vous pouvez envoyer vos réponses au Service d'information de l'UIP par fax au + 41 22 919 41 60 ou par courriel à cbl@mail.ipu.org ou postbox@mail.ipu.org.



QUESTIONNAIRE:

Pays:

Etes-vous parlementaire ?

Oui Non

Autre (veuillez préciser)

Votre avis sur la version imprimée du magazine:

En ce qui concerne le contenu:

Globalement positif Globalement négatif

En ce qui concerne la présentation:

Globalement positif Globalement négatif (veuillez préciser)

Votre avis sur la version en-ligne:

Globalement positif Globalement négatif (veuillez préciser)

Sur une échelle de 1 à 5 (1 étant la note la plus basse et 5 la note la plus élevée), quelle note donneriez-vous aux éléments suivants ?

Couverture

Entretiens

Articles

Evolution parlementaire

Maquette

Diffusion

Fréquence de parution

Vos centres d'intérêt

Démocratie et coopération technique

Evolution de la situation parlementaire

Droits de l'homme

Questions d'égalité des sexes

Coopération avec l'ONU

Diplomatie parlementaire et Moyen-Orient

Commerce international

Editorial

Extraits tirés de la presse

Entretiens

Voudriez-vous recevoir plus d'informations sur l'UIP ?

Oui Non

Si vous avez répondu oui, préférez-vous recevoir ces informations par courriel, sur support papier ou les deux ?

Courriel Support papier Les deux